FONDS
TECHNOLOGIES SOUVERAINES

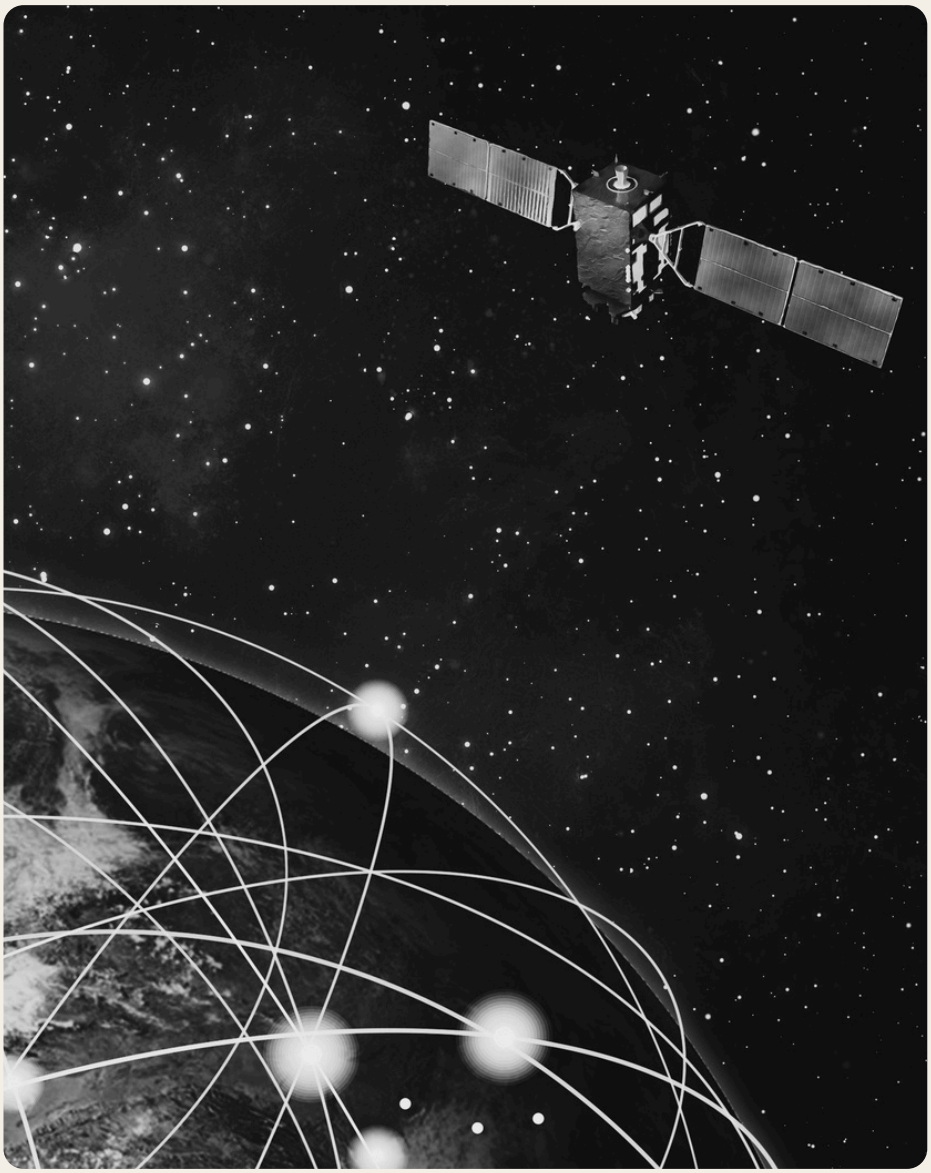

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

CECI EST UNE COMMUNICATION PUBLICITAIRE. VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AU RÈGLEMENT ET AU DOCUMENT D'INFORMATION CLÉ AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION FINALE D'INVESTISSEMENT.

LE CAPITAL INVESTISSEMENT
SOUVERAINETÉ PAR L'INNOVATION

Le capital investissement constitue, selon Wind, un **levier stratégique majeur pour financer les technologies de rupture essentielles à notre souveraineté technologique et économique.**

36 Mds€
INVESTIS EN FRANCE EN 2025[1]

+13%
MARCHÉ EN CROISSANCE
+13% PAR RAPPORT A 2023

530 000
EMPLOIS CRÉÉS DEPUIS 2018

Les deeptech s'affirment comme une thématique en plein essor, attirant un intérêt croissant des investisseurs : **le volume des levées de fonds est passé de 1,5Mds€ en 2019 à 4,1Mds€ en 2025.**[2] Ces entreprises, développant des technologies de rupture issues de la recherche scientifique et souvent protégées par des brevets, se caractérisent par trois critères essentiels :

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Barrières à l'entrée et verrous technologiques difficiles à lever

Technologies issues de la recherche ou en lien étroit avec le monde scientifique

Avantage technologique différienciateur par rapport à la concurrence

En se concentrant sur des secteurs comme l'intelligence artificielle, le quantique, ou la cybersécurité, **ces *deeptechs* répondent aux grands défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain,** et représentent des **opportunités d'investissement attractives** selon l'équipe de gestion de Wind Capital.

4,1 Mds€
LEVÉS PAR LES DEEPTECH
EN 2023[3]

+38%
DE CROISSANCE
PAR RAPPORT À 2022[4]

[4]Le terme « croissance » n'est pas un synonyme de performance

Le fonds Technologies Souveraines investira dans des deeptechs qui développeront des technologies contribuant à la souveraineté française et européenne.

La société de gestion attire l'attention des investisseurs sur le risque de perte en capital que présente un investissement dans un FCPI. Le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

La durée de blocage est de 8 ans prorogeable trois fois un an

[1] https://www.grantthornton.fr/fr/presse/2026/capital-investissement-francais-en-2025/
[2] https://www.maddyness.com/2025/03/14/deeptech-pourquoi-la-france-et-leurope-doivent-investir-30-milliards-deuros-dici-2030-selon-la-dge/
[3] https://www.maddyness.com/2024/03/21/plan-deeptech-quel-bilan-5-ans-apres-son-lancement
[4] https://www.franceinvest.eu/wp-content/uploads/2023/07/France-Invest-Etudes-2023_Performance-2022_VDEF.pdf

LA THÈSE D'INVESTISSEMENT
FINANCER DES INNOVATIONS DE RUPTURE POUR UNE SOCIÉTÉ PÉRENNE

L'indépendance technologique est aujourd'hui considérée comme un enjeu stratégique majeur. Les récentes tensions géopolitiques, ainsi que la dépendance aux fournisseurs étrangers dans des **secteurs clés tels que les semi-conducteurs, le cloud ou l'intelligence artificielle,** ont révélé la vulnérabilité des pays européens face à ces enjeux.

À ce jour, près de 92 % des données européennes sont hébergées en dehors de l'Union Européenne[1]**,** tandis que les composants critiques sont majoritairement fournis par des acteurs non européens. Par ailleurs, **les technologies d'intelligence artificielle sont largement développées par des acteurs non-européens.**

Dans ce contexte, **la souveraineté s'impose comme une priorité majeure, qui dépasse le seul domaine de la défense pour concerner également des secteurs stratégiques** tels que la cybersécurité, le cloud, la santé, le quantique, l'énergie, le spatial, ou encore la réindustrialisation.

Chez Wind, nous considérons que ce **contexte peut créer un environnement propice à l'émergence d'opportunités d'investissement,** soutenu par l'action des institutions publiques, des industriels européens, et un écosystème technologique en pleine structuration. **Cette dynamique pourrait contribuer au développement d'une Europe technologique plus résiliente, compétitive et mieux positionnée sur les enjeux stratégiques de demain.**

Investir comporte un risque de perte en capital : le fonds n'offre aucune garantie ni protection. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Le Fonds investissant principalement dans des entreprises non cotées, les titres qu'il détient sont peu liquides. Ainsi, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations dans les délais et à un niveau de prix souhaités.

[1] https://www.oliverwyman.com/content/dam/oliver-wyman/v2/publications/2020/october/European%20Digital%20Sovereignty.pdf

LA THÈSE D'INVESTISSEMENT
FINANCER DES INNOVATIONS DE RUPTURE POUR UNE SOCIÉTÉ PÉRENNE

La durée de blocage est de 8 ans prorogeable trois fois un an

CIBLE D'INVESTISSEMENT	Entreprises de moins de 8 ans, avec + de 20 % des charges dédiées à la R&D
DIVERSIFICATION	15 à 25 participations
GÉOGRAPHIE	France & Europe
RÉGIME FISCAL	Éligible au remploi article 150-0 B ter
RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (PERSONNES PHYSIQUES)	27%
TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYEN MAX	TFAM max de 4,03%
DURÉE DE BLOCAGE	8 ans, prorogeable trois fois un an
INVESTISSEMENT MIN.	7 500€
CLASSIFICATION SDFR	Article 8
DROITS D'ENTRÉE	Jusqu'à 5%

LA THÈSE D'INVESTISSEMENT
DEUX ENJEUX CRITIQUES

DÉFENSE

La sécurité est un préalable essentiel aux ambitions sociétales et environnementales. Pas de société pérenne sans une société souveraine et les investisseurs l'ont bien compris puisque le secteur européen des startups de la défense connaît une croissance forte : **+500 %[1] d'investissements entre 2021 et 2024.**

L'équipe de gestion considère le secteur de la défense comme prometteur notamment sur les thématiques suivantes:

- ✓ ***Drones & Espace***
- ✓ ***Maritime***
- ✓ ***Renseignement***
- ✓ ***IA***
- ✓ ***Cybersécurité***

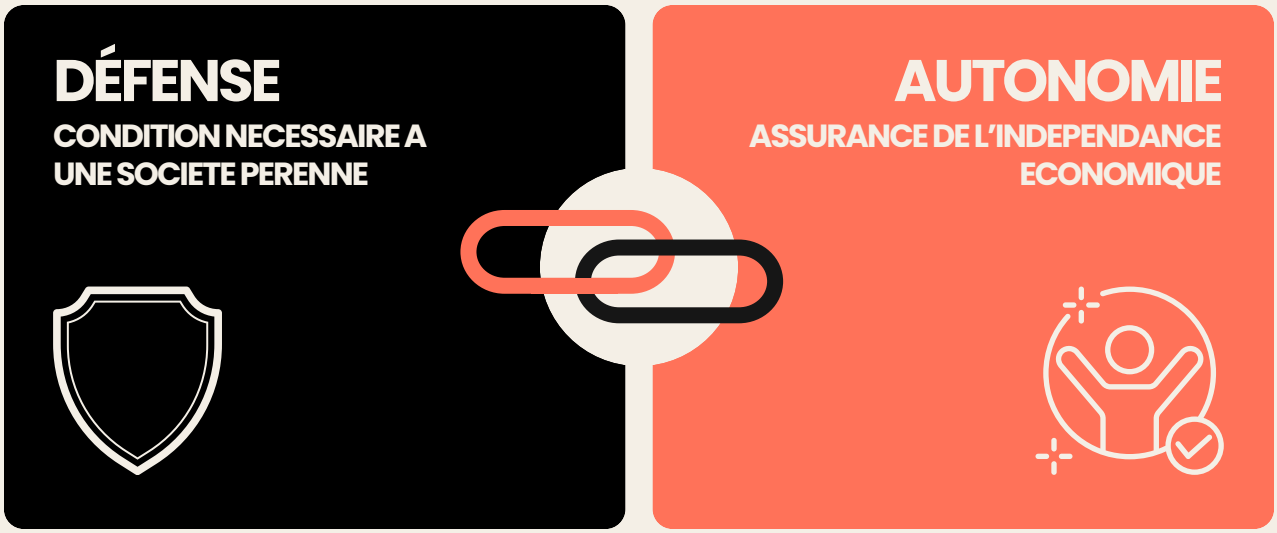

AUTONOMIE

L'indépendance économique est la clé de notre souveraineté. La France et l'Union Européenne se doivent de faire émerger **les leaders de demain dans les industries stratégiques** que sont la santé, le quantique, l'IA ou encore les infrastructures critiques.

Selon l'équipe de gestion, ces secteurs devraient connaître une forte croissance dans les prochaines années, traduisant l'**alignement entre les intérêts géopolitiques** de la France et des pays de l'Union Européenne et **la maturité de nos startups** sur ces sujets de souveraineté numérique. Les principales thématiques identifiées sont:

- ✓ ***Nouvelles molécules & médicaments***
- ✓ ***Diagnostics & tests***
- ✓ ***Technologies souveraines***
- ✓ ***Cloud souverain***
- ✓ ***Réindustrialisation***
- ✓ ***IA***

[1] https://www.mckinsey.com/industries/aerospace-and-defense/our-insights/european-defense-tech-start-ups-in-it-for-the-long-run

QUI SOMMES-NOUS ?
DEUX ENTREPRENEURS A L'ORIGINE DU PROJET

THIERRY
VANDEWALLE

INGÉNIEUR • 3 ENFANTS
CO-FONDATEUR DE WIND & SPORTIF INVÉTÉRÉ

Entrepreneur et investisseur fort de plus de 25 années d'expérience en Europe et en Asie, Thierry a notamment cédé des sociétés à Publicis Groupe, à L'Oréal et à Société Générale.

Ancien Auditeur de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, Officier de réserve (RC) dans l'Armée de l'Air, **il a été associé du fonds d'investissement ISAI pendant 4 ans.**

XAVIER
GURY

INGÉNIEUR • 3 ENFANTS
CO-FONDATEUR DE WIND & PASSIONNÉ DE TECH

Entrepreneur et investisseur depuis plus de 25 ans entre Paris, Singapour et San Francisco, Xavier a mené plusieurs cessions, notamment auprès de Publicis Groupe.

Passionné d'innovation, il a développé **Via ID,** société **d'investissement du groupe Norauto / Midas** pendant 4 ans.

Sur plus de **93 investissements réalisés en startups,** nos **25 années d'expérience commune** ont été marquées à la fois par des réussites, 32 cessions d'entreprises, mais aussi par des situations moins favorables, 16 entreprises n'ayant pas permis de récupérer les fonds investis.

À ce jour, notre portefeuille affiche **un multiple global supérieur à 3,5x l'argent investi, et nous avons déjà distribué 2,1x l'argent investi**[1]**.** Ces données reflètent la performance globale d'un portefeuille construit sur le long terme, comprenant à la fois des réussites notables et des pertes totales sur certaines lignes. **Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.**

Au cours de notre parcours entrepreneurial, **nous avons co-fondé et développé plusieurs entreprises:** WCube, une agence digitale cédée à Publicis, et Atelier Cologne, revendue à L'Oréal. Avec Wind, **nous avons investi dans des secteurs aussi variés que la fintech, la mobilité, la décarbonation ou encore la défense.**

Aujourd'hui, la transition numérique et technologique bat son plein, et **nous observons que les *deeptechs* jouent un rôle clé dans cette transformation.** Nous pensons que ces entreprises sont l'avenir des secteurs stratégiques comme l'intelligence artificielle, les drones, et les solutions climatiques. **Nous souhaitons nous positionner en acteurs de cette révolution,** prêts à soutenir les technologies qui façonneront le monde de demain.

En choisissant d'investir à nos côtés, vous participez à un projet entrepreneurial centré sur l'innovation technologique en Europe, tout en ayant pleinement conscience des risques inhérents à ce type d'investissement.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures.
Les équipes ne sont pas figées et sont susceptibles d'évoluer.

[1] Données consolidées au 3 juin 2025 selon les méthodes internes de valorisation

LA SOCIÉTÉ DE GESTION WIND
UN SAVOIR-FAIRE RECONNU PAR L'ÉCOSYSTÈME[1]

VC OF THE YEAR 2025 MIA MADDY INVEST AWARDS

S'associer avec Wind, c'est bénéficier de l'expérience cumulée de deux entrepreneurs, Xavier et Thierry, qui ont participé au développement de plusieurs entreprises innovantes. Leur parcours, marqué par des levées de fonds, des pivots stratégiques et des cessions d'entreprises, constitue selon nous une base solide pour exécuter leur stratégie d'investissement.

Grâce à cette double expérience, à la fois entrepreneuriale et financière, ils abordent les enjeux propres aux startups avec une compréhension terrain, favorisant l'établissement de relations constructives avec les fondateurs. En lien avec une communauté de plusieurs centaines d'entrepreneurs, les équipes proposent un accompagnement stratégique qui va au-delà du seul financement.

Cette interaction continue avec l'écosystème permet à **Wind de repérer en amont les dynamiques entrepreneuriales.** Grâce à une analyse approfondie des projets – qu'il s'agisse du marché, de l'équipe ou du produit – **l'équipe de gestion sélectionne, selon ses critères, les projets qu'elle estime** s'inscrire au mieux dans sa stratégie d'investissement.

12	118M€	+93	+2000
EXPERTS DÉDIÉS[2]	SOUS GESTION[2-3]	SOCIÉTÉS FINANCÉES[2-4]	OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT REÇUES/AN[2]

Les deux fonds gérés par Wind, le fonds professionnel Wind 2 et le FCPI Technologies Souveraines, **poursuivent des thèses d'investissement proches** et pourront, selon les opportunités, participer à certains **co-investissements**, dans le respect du cadre réglementaire applicable. Cette organisation renforce la **capacité de sourcing de la plateforme**, tandis que l'équipe dispose d'une **maîtrise reconnue de ces thématiques d'investissement.**

EXEMPLES D'AUTRES SOCIÉTÉS FINANCÉES PAR WIND[4]

ALDORIA

Développe une technologie de surveillance spatiale pour protéger les satellites des débris spatiaux. **Selon Wind, il s'agit d'une solution stratégique pour la souveraineté française,** dans un secteur spatial en pleine expansion.

INTERSTELLAR LAB

Développe des **modules autonomes pour la culture de plantes en environnements extrêmes,** sur Terre et dans l'espace. Selon Wind, il s'agit d'une **avancée clé pour la souveraineté alimentaire et spatiale,** validée par des agences comme la NASA.

La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi et peut varier à la hausse comme à la baisse. Les équipes ne sont pas figées et sont susceptibles d'évoluer.

[1] Wind, lauréat du prix VC de l'Année au Maddy Invest Awards (Article)
[2] Chiffres en date du 30/06/2026
[3] Encours totaux levés auprès d'une clientèle professionnelle
[4] Inclut également les investissements réalisés par Thierry Vandewalle et Xavier Gury

LE PORTEFEUILLE DU FONDS TECHNOLOGIES SOUVERAINES

UNE SÉLECTION DE TECHNOLOGIES CRITIQUES

Le Fonds Technologies Souveraines a déjà constitué quelques premières participations, qui illustrent concrètement son orientation : des **entreprises deeptech françaises adressant des enjeux critiques pour l'autonomie stratégique européenne**, avec une **technologie propriétaire, une barrière à l'entrée réelle et une traction commerciale démontrée**.

INFINITE ORBITS

Spatial & défense
Janvier 2026

Description de l'activité

Entreprise française basée à Toulouse et spécialisée dans la **conception, la fabrication et l'exploitation de satellites permettant de faire de la maintenance de satellite en orbite**. Infinite Orbits est la seule société en Europe capable de réaliser un amarrage en orbite, permettant la prolongation de vie des satellites et la durabilité des infrastructures spatiales.

Rationnel d'investissement

Infinite Orbits adresse un enjeu clé pour la **souveraineté dans l'espace** et possède une **technologie duale avec des applications civiles et institutionnelles**.

ECLIPSE

Souveraineté énergétique
Janvier 2026

Description de l'activité

Eclipse est spécialisée dans le **développement, l'exploitation et l'optimisation batteries de stockage d'énergie** (BESS) dans le trading d'électricité en temps réel.

Rationnel d'investissement

Eclipse adresse un **enjeu clé de stabilisation des réseaux électriques dans un contexte d'essor massif des énergies renouvelables intermittentes**. L'entreprise propose un **modèle intégré** alliant actifs physiques et expertise avancée en trading algorithmique.

mantle8

Souveraineté énergétique
Avril 2026

Description de l'activité

Mantle8 développe une **stack technologique** pour identifier et extraire de l'**hydrogène naturel** présent sous terre, **sans émission de CO_2, à un coût compétitif** avec les énergies fossiles.

Rationnel d'investissement

L'hydrogène naturel représente une **source d'énergie abondante et décarbonée,** encore largement inexploitée. Mantle8 est l'une des rares entreprises au monde à combiner **capteurs sismiques brevetés et données géologiques massives** pour localiser et valoriser ces gisements, avec un premier contrat signé et des sites prêts à forer.

cosma

Surveillance & défense maritine
Mai 2026

Description de l'activité

Cosma **cartographie les fonds marins via des essaims de drones sous-marins autonomes équipés de capteurs multi-modaux** (caméra, sonar, magnétomètre) et une **plateforme IA.** La solution réduit le temps d'acquisition de plusieurs mois à quelques jours, pour un coût sans commune mesure avec les campagnes navire traditionnelles.

Rationnel d'investissement

Cosma adresse un **besoin critique de données sous-marines fiables, clés pour l'éolien offshore et la défense**. et propose une **approche intégrée** alliant drones autonomes, capteurs multi-modaux et interprétation par IA.

Les éléments présentés dans cette page reflètent les convictions de l'équipe de gestion au moment de l'investissement et ne constituent pas une garantie de performance future.

AVANTAGES FISCAUX ATTRACTIFS
CONTREPARTIE D'UNE PRISE DE RISQUE ÉLEVÉE

En investissant dans le fonds Technologies Souveraines en tant que personne physique, vous bénéficierez d'une **réduction d'impôt de 27% du montant investi**, hors droits d'entrée, dans le FCPI, jusqu'à 150 000 €, soit jusqu'à 40 500 € de réduction d'impôt, hors niches fiscales.

Wind attire l'attention des investisseurs sur la durée de blocage de 8 ans pouvant aller jusqu'à 11 ans, soit au plus tard le 31 décembre 2036, pendant laquelle les porteurs de parts ne peuvent demander le rachat de celles-ci, sauf cas de déblocage anticipés prévus dans le règlement du FCPI.

À L'ENTRÉE | **DÉTENTION DU PORTEFEUILLE** | **À LA SORTIE**

27%

Réduction sur l'IR

Versement des éventuelles plus-values

MONTANT À INVESTIR HORS DROITS D'ENTRÉE	**1000€**	**10 000€**	**30 000€**	**75 000€**	**100 000€**	**150 000€**
EXEMPLE DE RÉDUCTION IR	**270€**	**2700€**	**8100€**	**20 250€**	**27 000€**	**40 500€**

→CÉLIBATAIRE →COUPLE

RÉDUCTION MAXIMALE D'IMPÔTS

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement

AVANTAGES FISCAUX ATTRACTIFS
CONTREPARTIE D'UNE PRISE DE RISQUE ÉLEVÉE

En contrepartie de cet investissement et de cet l'avantage fiscal, les souscripteurs supportent :

✓ **Un risque lié au blocage des demandes de rachat :** pendant 8 à 11 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement.

✓ **Des frais :** le niveau de frais auxquels est exposé ce Fonds suppose une performance élevée et peut donc avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de l'investissement.

✓ **Un risque de liquidité :** le Fonds investissant principalement dans des entreprises non cotées, les titres qu'il détient sont peu liquides. Il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder ces entreprises dans les délais et à un niveau de prix souhaités.

✓ **Un risque de perte en capital :** le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

✓ **Un risque lié aux entreprises en portefeuille :** La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables et en conséquence entraîner une baisse de la valeur du Fonds.

✓ **Un risque lié à la valeur des sociétés du portefeuille au moment des cessions :** Compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession du portefeuille, il ne peut être exclu que les sociétés du portefeuille soient cédées à un prix inférieur à celui auquel leurs titres auront été évalués.

✓ **Un risque de taux :** Les liquidités non investies dans des titres de sociétés pourront être investies en supports monétaires et/ou obligataires pouvant connaître une variation des taux.

✓ **Un risque de crédit :** Le Fonds peut investir dans des actifs obligataires, monétaires et diversifiés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

✓ **Un risque de change :** Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement du Fonds par rapport à l'euro.

✓ **Un risque d'actions :** L'évolution négative des cours de bourse peut entraîner une diminution de la valeur liquidative.

✓ **Un risque de contrepartie :** Le risque lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme dont la contrepartie ne tiendrait pas ses engagements

✓ **Un risque en matière de durabilité :** Les risques en matière de durabilité désignent, conformément au Règlement SFDR, tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social, ou de la gouvernance qui, s'il survenait, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

✓ **Un risque de plafonnement du prix de cession des actions de préférence :** Le Fonds pourra investir en actions de préférence qui confèrent un droit privilégié et/ou restreignent leurs prérogatives par rapport aux autres actions.

AVANTAGES FISCAUX ATTRACTIFS
CONTREPARTIE D'UNE PRISE DE RISQUE ÉLEVÉE

La performance du FCPI peut varier avec l'inflation et les risques macroéconomiques. L'agrément AMF ne garantit pas automatiquement les avantages fiscaux, qui dépendent du respect des règles d'investissement, de la durée de détention et de la situation individuelle.

Veuillez vous reporter à l'article 3.2 du Règlement pour un détail exhaustif de ces risques

DISTRIBUTION ET STRUCTURE DES FRAIS
Une offre adaptée aux différents profils

	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMAUX			
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAX.		DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAX.	
DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE	0,46%	0,46%	0,46%	0,46%
FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT	3,47%	3,47%	0%	1,25%
FRAIS DE CONSTITUTION DU FCPI	0,03%	0,03%	0%	0%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT NON RÉCURRENTS[1]	0,03%	0,03%	0%	0%
FRAIS DE GESTION INDIRECTS	0,04%	0,04%	0%	0%
TOTAL	**4,03%**	**4,03%**	**0,46%**	**1,71%**
	PARTS A1	PARTS A2	PARTS A1	PARTS A2

[1] Liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a prévu une réduction d'impôt sur le revenu pour certains souscripteurs de parts de FCPI sous réserve notamment que ces derniers soient investis dans des actions ou parts de jeunes entreprises innovantes au sens de l'article 44 sexies-0 A du Code général des impôts.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la durée minimale de blocage des investisseurs dans le Fonds est de huit (8) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2033, prorogeable trois fois un (1) an par la Société de Gestion, soit jusqu'au plus tard le 31 décembre 2036, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le FCPI, catégorie de fonds commun de placement à risque, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'Autorité des marchés financiers ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le FCPI de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. Le Fonds ne disposant d'aucune garantie en capital, il présente un risque de perte en capital (le capital investi peut ne pas être intégralement restitué aux investisseurs). Vous ne devez pas réaliser un investissement dans le Fonds si vous n'êtes pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte. Préalablement à toute souscription, l'investisseur est invité à s'assurer que cette solution d'épargne est adaptée à sa situation patrimoniale et financière, à ses objectifs et horizon de placement, à ses connaissances financières ainsi qu'à son profil investisseur et ses préférences en matière de finance durable.

Le Fonds pourra être amené à conclure des pactes d'actionnaires ou à souscrire des actions de préférence qui confèrent un droit privilégié et/ou restreignent leurs prérogatives par rapport aux autres actions. Certaines actions de préférence peuvent plafonner le prix de cession en contrepartie d'une affectation prioritaire du boni de liquidation ou du prix de cession à hauteur du montant plafonné. En effet, les pactes d'actionnaires pourront comprendre des clauses de plafonnement du prix de cession, clauses mises en place pour motiver le management à créer plus de valeur, qui se déclenchent lorsque les critères de performance de l'investissement, déterminés et fixés à l'avance, sont atteints. Ce plafonnement limite dans certaines hypothèses la plus-value potentielle du Fonds alors que ce dernier reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement.

Pour un scénario optimiste de cession au bout de 3 ans, avec une valorisation de la société cible à +100 %, le mécanisme de répartition différenciée du prix de cession aboutit à une limitation de la performance des actions de préférence détenue par le Fonds (soit une rétrocession de 50 % de la plus-value réalisée par le Fonds au-delà d'un Taux de Rendement Interne (TRI net), de 10 % l'an), alors qu'un investissement sans ce mécanisme aurait permis de profiter pleinement de la hausse.

Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et que le seuil de 10 % de TRI net sur 3 ans sera un minimum pour le Fonds.

SCÉNARIO	PRIX DE SOUSCRIP-TION	VALORIS-ATION	PRIX DE CESSION SI MÉCANISME DE PRÉFÉRENCE	PRIX DE CESSION SANS MÉCANISME DE PRÉFÉRENCE	DIFFÉRENCE INDUITE PAR LE MÉCANISME DE PRÉFÉRENCE	SUR/SOUS PERFORMANCE	PERTE EN CAPITAL
PESSIMISTE	100€	50€	50€	50€	0€	-50€	50€
MÉDIAN	100€	133€	133€	133€	0€	+33€	0€
OPTIMISTE	100€	200€	166,5€	200€	-33,5€	+66,5€	0€

CONTACT
MANAGEMENT COMPANY

WIND VENTURE
50 AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES
75008, PARIS

WWW.TECHNOSOUVERAINES.FR

CONTACT@TECHNOSOUVERAINES.FR

01 88 31 73 42

THIERRY VANDEWALLE
PRÉSIDENT

CÉLESTE ANCEL
RESPONSABLE

AVERTISSEMENT

Ce document ne constitue ni une offre, ni une recommandation d'achat ou de vente d'un placement ou produit spécifique que ce soit dans une quelconque juridiction. Il est fourni à titre exclusivement informatif et les informations qu'il contient ne sauraient avoir une quelconque valeur contractuelle. Seuls les prospectus complets des FCPI et leurs derniers états financiers font foi. Chaque FCPI est soumis à des risques spécifiques présentés en détail dans son prospectus (Règlement et DIC). Pour toute information complémentaire, et avant de procéder à un investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des documents réglementaires (prospectus complets, rapports périodiques) et consulter le dernier rapport financier publié par le FCPI, disponibles sur simple demande auprès de Wind Venture ou sur son site internet : https://wind.capital. Ce document ne s'adresse pas à des clients ou prospects dont le profil de risques ne leur permet pas de faire face aux risques associés aux FCPI avec leur patrimoine, conformément à la Directive 2014/65/UE relative aux marchés des instruments financiers (MIFID 2). Le placement dans des FCPI doit être envisagé sur le long terme et en diversification d'un portefeuille. Il est recommandé de ne pas investir plus de 10 % de vos actifs financiers dans ce type de placements. La souscription à ces produits nécessite une analyse patrimoniale. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier. Les informations présentées concernent la souscription de parts d'un FCPI et non d'un actif sous-jacent détenu par le FCPI. Les scénarios présentés sont une estimation à partir des données du passé et ne constituent pas un indicateur exact. L'évolution de la valeur de votre investissement pourra varier à la hausse comme à la baisse. Les performances futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir. Wind Venture ne saurait en conséquence être tenue pour responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations contenues dans ce document.

La société de gestion dispose de la faculté d'arrêter la commercialisation du FCPI à tout moment.

Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces informations engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.